



ACCUEIL DE LOISIRS DE THISE

RESTAURATION SCOLAIRE
PERISCOLAIRE

LE GUIDE DES FRANCAS



CONTACTS

Nom du centre : PERISCOLAIRE DE THISE

La directrice : Tiffany ROBIN

Adresse : 34 rue de Besançon 25220 THISE

Mail : thise.cdl@francas-doubs.fr

Numéros de téléphone : 06 40 34 87 19

Portail famille : <https://thise-francas.leportailfamille.fr/>

PERMANENCE RÉGULIÈRE DE LA DIRECTRICE

Lundi : 10h00 – 18h30

Mardi : 10h00 – 18h30

Jeudi : 10h00 – 18h30

Vendredi : 10h00 – 18h30

PORTAIL FAMILLE



Qu'est-ce que le portail famille ? C'est un site internet personnalisé pour chaque structure FRANCAS, sur lequel chaque famille a son espace personnel (accessible avec leur mail et un mot de passe sécurisé). L'adresse du portail famille est la suivante :

<https://thise-francas.leportailfamille.fr/>

A quoi sert-il ? Depuis cet espace personnel, les familles peuvent gérer leurs informations privées (numéros de téléphone, membres de la famille, fiche de santé...), créer ou annuler les réservations de restauration scolaire, périscolaire, consulter et payer les factures ainsi que se tenir informer des actualités de la structure.

CREATION D'UN DOSSIER

Si votre enfant n'a jamais fréquenté le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice (contact mail ou téléphone).

LORS DU RENDEZ-VOUS, APPORTER :

- Fiche de renseignements complétée et signée (onglet téléchargement sur le portail famille)
- Les photocopies des vaccinations,
- Le règlement intérieur imprimé et signé (onglet téléchargement sur le portail famille)
- Apporter votre numéro CAF / MSA (ou attestation QF),
- Prévoir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (adresse, mail, numéros de téléphone...)
- Assurance responsabilité 2026-2027

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire à la création du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte et un second RDV devra être pris.

Pour toutes questions concernant le fonctionnement de la structure, vous pouvez directement contacter la directrice ou consulter le document « Le règlement intérieur » dans la rubrique Téléchargements sur le portail de la famille en flashant ce QR Code.

RENOUVELER UN DOSSIER

Votre compte famille est déjà existant, vous devez :

1. Solder les factures non acquittées,
2. Vérifier et modifier si besoin vos informations sur la fiche de renseignement jointe ET sur votre portail famille
3. Déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres ou en main propre.

Document à rendre :

- Les photocopies des vaccinations,
- Le règlement intérieur imprimé et signé (onglet téléchargement sur le portail famille)
- L'assurance responsabilité 2026-2027
- Fiche de renseignements complétée et signée

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire au renouvellement du dossier. Tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte.

PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

DATES D'OUVERTURE : mardi 01 septembre 2026 au vendredi 02 juillet 2027

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h05
- Restauration scolaire de 11h20 à 13h20
- Accueil du soir de 16h15 à 18h30

TARIFS du 01 septembre 2026 au 02 juillet 2027

Tarifs Péri-scolaire de Thise 2026-2027				
Quotient Familial	Matin 7H30 / 8H05	Midi 11H20 / 13H20	Soir 1 16H15 / 18H00	Soir 2 16H15 / 18H30
0 à 600	0,41 €	4,22 €	1,34 €	1,96 €
601 à 800	0,62 €	4,74 €	1,55 €	2,16 €
801 à 1000	0,72 €	5,67 €	1,75 €	2,37 €
1001 à 1200	0,93 €	6,39 €	1,85 €	2,58 €
1201 à 1400	1,03 €	6,59 €	1,96 €	2,88 €
1401 à 1600	1,13 €	6,80 €	1,96 €	2,88 €
1601 à 1800	1,13 €	7,00 €	1,96 €	2,88 €
1801 à 2000	1,13 €	7,21 €	1,96 €	2,88 €
2001 et plus	1,13 €	7,42 €	1,96 €	2,88 €

RESERVATIONS ET ANNULATIONS : MODALITES ET DELAIS

Délai pour les inscriptions/annulations de repas :

Exclusivement le mercredi précédent avant 23h59, pour la semaine suivante (sous réserve de places disponibles).

Délai pour les inscriptions/annulations en péri-scolaire : 2 jours pleins avant la prestation

Ex : **le lundi soir avant 23h59 pour le jeudi** (sous réserve de places disponibles).

Pour toute urgence, vous pouvez contacter directement la directrice par mail ou téléphone.

Informations complémentaires :

- **Pour toute absence au périscolaire non prévenue de l'enfant, la plage horaire réservée sera facturée.**
- **Toute absence à la restauration scolaire sera facturée. Le certificat médical ne justifiera plus l'absence.**

PERISCOLAIRE DU MATIN

Le temps d'accueil du matin est un moment calme afin que les enfants prennent le temps de se réveiller à leur rythme. Les enfants ont à leur disposition : une bibliothèque, des jouets et jeux de société ainsi que des coloriages. Les animateurs sont là pour jouer avec eux (lecture d'un livre, jeux de société...). L'équipe d'animation veille à accueillir les familles, à créer un lien de confiance afin de rendre la séparation la plus douce possible pour tout le monde.

PERSICOLAIRE DU SOIR

Le temps du soir est un moment de détente où l'enfant peut à loisir dessiner, jouer (jeux de société, jouets...) ou participer à des activités ludiques. Il leur est également possible de faire leurs devoirs en autonomie. Les animateurs proposent divers ateliers (bricolages, activités sportives...). Les goûters sont fournis par la structure. Les enfants goutent tous en même temps dans un moment convivial.

RESTAURATION SCOLAIRE

Dans le cadre du projet pédagogique et donc de l'éducation aux goûts, les animateurs présentent les plats aux enfants et les incitent à y goûter pour découvrir de nouvelles saveurs qu'ils apprécieront ou non. Dans le second cas, les enfants ne sont pas obligés de finir le contenu de leur assiette.

Les enfants de 3 à 6 ans sont servis à l'assiette, les animateurs leurs donnent, dans la limite du raisonnable, les quantités demandées puis les enfants qui ont encore faim peuvent demander à être resservis.

Concernant les enfants âgés de 6 à 11 ans, ils évaluent leur faim et se servent seuls afin de favoriser l'autonomie. L'animateur est présent pour répondre aux questions et les conseiller.

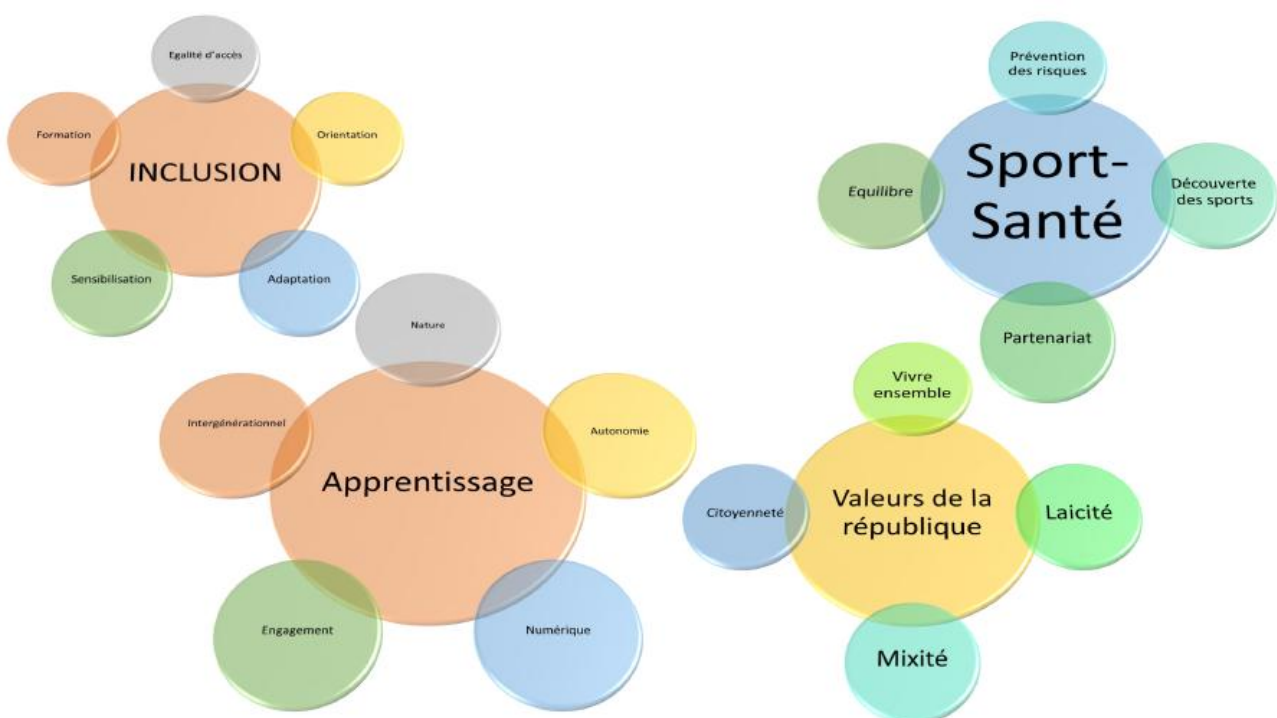
Le temps méridien se déroule en deux services, de ce fait, les enfants bénéficient d'un temps de jeux avant ou après le repas. La mise en place d'un self pour les élémentaires fait partie des projets à venir.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

« Les Francas », est une association de mouvement d'éducation populaire, complémentaire à l'école publique ayant pour but de favoriser le développement de l'enfant, lui faire acquérir de l'autonomie, le former à être un citoyen et le faire participer à des activités individuelles et collectives. Les valeurs que nous défendons avec les Francas du Doubs sont entre autres : la citoyenneté, la solidarité, la laïcité et l'accès aux loisirs pour tous.

Le projet éducatif se décline en 4 axes et autour de 14 valeurs fondamentales de l'éducation populaire et 17 objectifs de développement durable. L'équipe d'animation s'appuie sur tous ces éléments afin de construire son projet pédagogique pour le périscolaire et pour toutes les vacances scolaires. Vous pourrez retrouver les différents projets pédagogiques dans l'onglet téléchargement du portail famille.

Les axes éducatifs :



FOURNISSEUR DE REPAS

La Scoop Carte Blanche fourni les repas de la restauration scolaire.

Les repas sont livrés le matin même et sont réchauffés dans notre cuisine par les agents de service. Les repas commandés sont répartis en 5 composants, c'est-à-dire une entrée, un plat, un produit laitier, un dessert et du pain.

Les menus sont à retrouver sur le portail famille ou le site de la mairie de Thisse.

FACTURES ET REGLEMENTS

Les factures sont envoyées sur le portail famille au plus tard le 10 du mois suivant. Les règlements peuvent être effectués par carte bancaire via le portail famille, chèque bancaire, virement (envoi du RIB sur demande) ou par espèces, CESU (contacter la directrice pour connaître les modalités).

La CAF finance les accueils collectifs de mineurs qui, en contrepartie, doivent adapter leurs tarifs en fonction du Quotient Familial des familles. Il est impératif de bien renseigner votre numéro d'allocataire CAF dans votre dossier du portail famille afin que la directrice de l'accueil puisse prendre connaissance de votre QF et appliquer les tarifs y correspondant.

SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls un médicament. Pour les enfants ayant un traitement médical permanent ou un problème chronique, le cadre d'un P.A.I est vivement recommandé. Pour un traitement temporaire, l'équipe d'animation n'administrera aucun médicament sans l'ordonnance du médecin à jour et une autorisation écrite de votre part.